

BAC Professionnel

en 3 ans

En Apprentissage

• Aménagements paysagers

RNCP 38857

Prérequis

- Avoir 16 ans au minimum (dès 15 ans révolus et en sortant d'une classe de 3^{ème})

Condition d'accès

- Satisfaire à l'entretien d'entrée (étude du dossier scolaire et motivations du jeune)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise à l'entrée en formation
- Possibilité d'entrée en cours de formation (en 1^{ère})

Objectifs

- Réaliser des travaux d'aménagements paysagers et d'entretiens
- Organiser et conduire un chantier en autonomie
- Comprendre la conception d'un chantier et son chiffrage

Organisation

Début de la formation le 1^{er} septembre 2026, 3 années de formation en apprentissage, seconde, première, terminale. Rythme de 1 semaine à la MFR – CFA et de 2 semaines en entreprise suivant le planning de l'année.

Schéma de l'architecture de la formation

Modules communs d'enseignement généraux

MG1	Mathématiques, Physique-chimie, Biologie-Ecologie, Informatique
MG2	Histoire/Géographie, Documentation, Enseignement Moral et Civique
MG3	Français, Education Socioculturelle, Anglais
MG4	Education Physique et Sportive, Projet collectif

Aménagements Paysagers

MP1	Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
MP2	Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysagers
MP3	Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
MP4	Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
MP5	Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
MAP	Module d'adaptation professionnelle

Moyens pédagogiques

- Cours en salle
- Travaux pratiques
- Visites en entreprise

Mode d'évaluation

- Epreuve continues au cours des deux ans de formation.....40 %
(Contrôle continu de formation : CCF)
- Epreuves finales en fin de troisième année60%

Rémunération **

	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
1 ^{ère} année	27% du SMIC	50% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année	39% du SMIC	60% du SMIC	63% du SMIC
3 ^{ème} année	55% du SMIC	70% du SMIC	78% du SMIC

- Les conventions ou accords de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.
- Au 1^{er} janvier 2026, le SMIC Horaire brut s'élève à 12.02€ soit 1 823.03€ brut mensuel (1 443.11€ net), sur la base de la durée légale du travail soit 35 h par semaine ou 151.67 heures par mois.

La vie au centre

• L'internet :

Le centre accueille garçons et filles en internat pendant la semaine au CFA. Celle-ci commence le lundi à 9h et finit le vendredi à 16h30.

• Les activités en soirée :

Chaque soir de la semaine sont prévus : un temps d'étude, une activité détente (télévision, vidéo), une activité socioculturelle et une activité informatique ou CDI.

Coût de la formation

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO.

Coût forfait pension avec déduction OPCO : 105€ par semaine de formation.

Participation financière possible par l'OPCO, pour les frais d'hébergement et de restauration, à hauteur de 6€ la nuit et 3€ le repas (en fonction des repas et nuitées réalisés)

- Ouvrier hautement qualifié (chef d'équipe)
- Chef d'entreprise (paysagiste)

Poursuites d'études

- BTS Travaux paysagers
- Spécialisation (maçonnerie paysagère, élagage, jardinier de golf ...)

Taux de réussite

2022 : 87%

2023 : 100%

2024 : 85%

2025 : 91%

La MFR – CFA de Machecoul – Saint – Même propose des accompagnements spécifiques pour les apprenants en situation de handicap, en lien avec les structures référentes (AGEFIPH). Le centre de formation est adapté pour recevoir du public à mobilité réduite. Pour toutes demandes particulières, nous contacter.

Contact :

Version 6 – 07 Janvier 2026

MFR - CFA

 312 Boulevard des Docteurs Ménager
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME

02 40 02 39 90

 mfr.machecoul@mfr.asso.fr

 www.mfr-machecoul.com

